

ne  
on

EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention.

FAIT en double exemplaire, en langues anglaise et française, les deux textes faisant également foi, à Ottawa, ce dix-neuvième jour de novembre 1969.

MITCHELL SHARP  
*Pour le Gouvernement du Canada*

ADOLPH W. SCHMIDT  
*Pour le Gouvernement des États-Unis  
d'Amérique*

*Exchange of Notes between Canada and the United States of America*  
*Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique*

*Entered into force on 15 August 1970*  
*Entrée en vigueur le 15 août 1970*

*COOPERATION ÉCONOMIQUE*

*OTTAWA, ONTARIO*

*Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis*  
*Colombo, le 15 août 1970*  
*En vigueur le 15 août 1970*